



Vente aux enchères du bien immobilier d'une indivision

Par **Jane2805**, le **16/03/2019** à **15:47**

Bonjour, dans ce dossier l'indivision a été condamnée à mettre en vente aux enchères un bien immobilier. Un des héritiers a une dette personnelle. Et j'aimerais savoir ,suite à un recours en appel engagé, en tant qu'un des 3 héritiers s'il est encore de négocier avec la partie adverse un abandon de la créance en versant une somme conséquente de la dette. Car une vente aux enchère signifie le plus souvent que ce bien sera bradé. Merci de vos conseils.